

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

L'an deux mille vingt, le 11 juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CEYRESTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Patrick GHIGONETTO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 4 juin 2020

Présents : MM. GHIGONETTO, RENAULT, BURCHERI, ORTIZ, SCOZZARO, GALLERAND, AZALBERT, PORTALES, MOMBELLI, LACOMBLEZ, PASTOR, RICO, VIVIANI, FARRIS, OHANIAN, KABAKIAN, BLAIN, GALLI, CRUCIANI, CARIGNANO JAILLON, DELERNIAS, CORDOU, MOSCHETTI, DELOGU, BIGORNE, GUIEU, LAMY

Absents, excusés représentés : //

Absents, non représentés : //

Secrétaire : Anne MOSCHETTI

Objet : 2020.19 – Budget Primitif 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-1 à L2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU la Loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientations Budgétaires dans les deux mois précédant le vote du Budget pour les communes de plus de 3500 habitants,

VU la Délibération Municipale n°2020.13 du 11 juin 2020, prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires,

VU l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux, afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19, et notamment le point VIII de l'article 4, qui permet la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires au cours de la même séance que celle d'adoption du Budget Primitif 2020,

CONSIDERANT le projet de Budget Primitif présenté pour l'exercice 2020,

Monsieur Jean Paul GALLERAND, Adjoint au Maire délégué aux Finances, soumet au Conseil Municipal le projet de délibération suivant.

Conformément aux textes réglementaires ci-dessus mentionnés, le projet de Budget Primitif 2020 ci-annexé est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, le vote étant effectué par Chapitre.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal d'adopter le projet de Délibération suivant :

RECUEIL 150620 000010

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

A la majorité, par 23 voix POUR et 4 voix CONTRE (MM. Delogu, Guieu, Bigorne, Lamy)

ADOPTE le Budget Primitif 2020, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : 4.506.900,68 €
- Section d'Investissement : 3.809.565,31 €
- TOTAL : 8.316.465,99 €

Ceyreste, le 12 juin 2020



Le Maire, Patrick GHIGONETTO